



CS_2024_23

Extrait du registre des délibérations du COMITÉ SYNDICAL Séance du 22 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mars, à neuf heures trente, se sont réunis au siège social du SAEP Vignoble-Grandlieu à BASSE-GOULAIN, sur convocation adressée le quinze mars deux mille vingt-quatre, les membres du Comité Syndical, sous la présidence de Jean-Michel BRARD, Président.

PRESENTS :

CHÂTEAUBRIANT-DERVAL : Mme Édith MARGUIN et M. Philippe CADOREL ; **ESTUAIRE ET SILLON** : MM. Patrick CORBEL, Pierre LAUDEN, Yves TAILLANDIER et Mme Hélène COUTELLER ; **RÉGION DE BLAIN** : MM. Joël ARIZA et Jean-François RICARD ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOZAY** : Mme Noëlle MARTEAU et M. Jean-Luc GRÉGOIRE ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE** : Mme Marie-Line BOUSSEAU, MM. Raymond CHARBONNIER (*pouvoir reçu de M. SANCHEZ*), Alain COUTRET et Pascal ÉVAIN ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : M. Mickaël DERANGEON ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : MM. Jean-Michel BRARD (*pouvoir reçu de M. PRIN*), Patrick BERNIER et Claude CAUDAL ; **REDON AGGLOMÉRATION** : M. Jacques LEGENDRE ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : Mme Christine CHEVALIER, MM. Paul SEZESTRE et Armel VION (*pouvoir reçu de M. CHARRIER*) ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : MM. Jacques PRAUD (*pouvoir reçu de Mme BLANCHET*), Jean-Michel CLAUDE, Laurent MERCIER, André RAITIERE et Mme Anne-Marie CORDIER ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : MM. Frédéric MILLET et Didier BROUSSARD ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : MM. Jean-Emmanuel CHARRIAU, Jean-Guy CORNU (*pouvoir reçu de M. BELLANGER*), Pascal DABIN (*pouvoir reçu de M. THIBAUD*), Jean-Marc JOUNIER, Joseph LANCREROT, Frédéric LAUNAY, Pascal PAILLARD, Thierry BEAUQUIN et Bernard GENDRONNEAU.

Secrétaire de séance : Jean-Marc JOUNIER

Titulaires : 57

Quorum : 29

Présents : 38

Votants : 44

Pouvoirs : 6

ABSENTS EXCUSES :

CHÂTEAUBRIANT-DERVAL : M. Lionel MUSTIERE ; **ESTUAIRE ET SILLON** : M. Yoann DORNER ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : M. Laurent ROBIN ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : MM. Daniel BENARD, Cédric BIDON, Thierry RICCI, Luc NORMAND, Yvon JACOB et Patrick PRIN (*pouvoir donné à M. BRARD*) ; **REDON AGGLOMÉRATION** : M. Fabrice SANCHEZ (*pouvoir donné à M. CHARBONNIER*) ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : MM. Jean-Luc BESNIER, Jean-François CHARRIER (*pouvoir donné à M. VION*) et Yves DAUVE ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : Mme Christine BLANCHET (*pouvoir donné à M. PRAUD*), MM. Joël JAMIN et Éric LUCAS ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : MM. Benoît LELIEVRE et David MOISAN ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : MM. Bernard BELLANGER (*pouvoir donné à M. CORNU*), Thierry GRASSINEAU, Hervé CREMET, Youssef KAMLI, Vincent YVON et Denis THIBAUD (*pouvoir donné à M. DABIN*)

VOTE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) DU PROGRAMME PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENTS 2024 A 2028 – BUDGET 2024

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires acté le 16 février 2024, il a été présenté aux membres du Comité Syndical le programme prévisionnel d'investissements à réaliser entre 2024 et 2028 (99,858 M€) qui se décompose ainsi qu'il suit :

- Ouvrages de production : 20,317 M€
- Travaux structurants : 34,412 M€
- Renouvellement du réseau : 42,579 M€ (programmes 2022 à 2025)
- PCRS vecteur : 1,25 M€
- Recherche en eaux souterraines dans les alluvions de la Loire : 1,3 M€

Compte tenu du calendrier prévisionnel de réalisations de ces différents projets et afin de ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2024, il est proposé de voter une autorisation globale de programme présentée ci-après en prévoyant l'inscription des crédits de paiement correspondants sur la durée du projet de 2024 à 2028.

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction codificatrice M4,

Vu le rapport ci-dessus,

Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage des différents dossiers de travaux d'investissements,

DECIDE, à l'unanimité :

➤ D'ADOPTER :

- le montant global d'une autorisation de programme à hauteur de 99,858 M€ entre 2024 et 2028,
- et la répartition des crédits de paiement correspondants tels que présentés dans l'annexe jointe :

CREDITS DE PAIEMENTS (en k€)						
Réalisations antérieures	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
37 437	37 036	35 851	18 341	6 031	2 600	137 295

Les dépenses seront financées à partir des crédits de paiement à inscrire au budget d'atlantic'eau et seront susceptible d'ajustements compte tenu des aléas pouvant intervenir. Elles seront imputées aux chapitres 20 « immobilisations incorporelles » et chapitre 23 « immobilisations en cours ».

CS_2024_23

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :
- sa transmission en Préfecture le 27/03/2024

- sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 27/03/2024

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication.

Pour extrait conforme
Le Président,
Jean-Michel BRARD

atlantic'eau

D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LOIRE-ATLANTIQUE